

Dans le présent document, « vous » et « votre » réfèrent à l'emprunteur, « nous » et « notre » réfèrent à la Banque Laurentienne du Canada (ci-après appelée « Banque ») alors que « l'Assureur » réfère à l'assureur hypothécaire.

<b>INFORMATIONS RELATIVES À L'ASSURANCE HYPOTHÉCAIRE</b>		
<b>1.</b>	<b>Protection offerte</b>	<p>En cas de non-respect de vos obligations envers la Banque, l'Assureur s'engage à indemniser la Banque comme il est prévu par la Police cadre d'assurance-hypothèque de premier rang signée entre la Banque et l'Assureur.</p> <p>L'octroi de l'assurance hypothécaire ne vous dégage pas de vos obligations envers la Banque concernant votre prêt hypothécaire.</p>
<b>2.</b>	<b>Partie protégée</b>	La Banque est la partie protégée.
<b>3.</b>	<b>Partie qui paie le coût de l'assurance hypothécaire</b>	<p>La Banque paie le coût de l'assurance hypothécaire. Vous avez l'obligation de rembourser à la Banque le coût de l'assurance hypothécaire égal au montant total de la somme exigée par l'Assureur décrit ci-dessous.</p> <p>La prime d'assurance applicable est financée sur le montant total du prêt. Vous devez verser la taxe provinciale sur les assurances au comptant puisqu'elle ne peut être financée, le cas échéant.</p>
<b>4.</b>	<b>Façon dont est calculée la somme exigée par l'Assureur</b>	<p>La somme exigée par l'Assureur se compose de la prime d'assurance, de frais (le cas échéant) et de la taxe provinciale (le cas échéant).</p> <p>La prime d'assurance correspond à un pourcentage du montant du prêt hypothécaire (dans le cas d'un achat ou d'un nouveau financement assuré ou d'un transfert des conditions d'un prêt hypothécaire actuel à la Banque sur un autre prêt hypothécaire à la Banque relatif à l'achat d'une autre propriété) ou du montant additionnel demandé (dans le cas d'un refinancement). Ce pourcentage, appelé « taux de la prime », est établi en fonction du rapport entre le prêt et le prix ou la valeur de la propriété sujette à l'hypothèque, également appelé « rapport prêt-valeur ». Plus le rapport prêt-valeur est élevé, plus le taux de la prime est élevé.</p> <p>Le taux de la prime peut varier en raison de certains autres facteurs, tels qu'un amortissement prolongé (ex. : plus de 25 ans), du type de mises de fonds versées dans le cas d'un achat (ex. : mise de fonds non traditionnelle), des programmes particuliers (ex. : programme pour travailleur autonome, financement pour immeubles locatifs, etc.) ou de tout autre facteur qui pourrait augmenter le risque global d'assurance déterminé par l'Assureur.</p> <p>Pour connaître la façon dont est calculée la somme exigée par l'Assureur pour l'assurance hypothécaire, veuillez consulter les informations fournies au site internet de l'Assureur au <a href="http://www.genworth.ca/content/genworth/ca/fr/products/premiums.print.html">www.genworth.ca/content/genworth/ca/fr/products/premiums.print.html</a></p>
<b>5.</b>	<b>Autres renseignements relatifs à l'assurance hypothécaire</b>	<p>Pour en savoir davantage sur l'assurance hypothécaire, veuillez consulter le site internet de l'Assureur au <a href="http://www.genworth.ca/content/genworth/ca/fr/home.html">www.genworth.ca/content/genworth/ca/fr/home.html</a></p>